MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 – 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le code des assurances

Identifiant :

ASSOCIATION SELIDAIRE
6 RUE des CHATAIGNERS
49320 BRISSAC

Attestation
ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam(*) Associations et Collectivités
Année 2026
Du 01/01/2026 au 31/12/2026

Départements 45 à 59- Liste en page 2

Garanties :

1. Risques liés à l'occupation de l'immeuble

Le contrat garantit les risques inhérents aux locaux loués ou mis à la disposition **des membres adhérents à l'association Sel'idaire** à titre onéreux ou gracieux, de manière temporaire ou pour une durée inférieure à 30 jours consécutifs dans les conditions indiquées ci-après.
Responsabilité civile – Défense des risques locatifs ou d'occupant, Recours des voisins et des tiers, à concurrence de **125 000 000 €/sinistre**.

2 Responsabilité Civile Professionnelle

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel à l'occasion des activités organisées par les collectifs constitués au sein des SEL adhérents.

Dommages corporels ……	30 000 000 €/sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs ……	15 000 000 €/sinistre
La garantie est toutefois limitée, dommages confondus à…..	30 000 000 €/sinistre
Dommages immatériels non consécutif……	50 000 €/sinistre
Responsabilité civile produits y compris intoxication alimentaire…….	5 000 000 €/année d'assurance
Dont frais de retrait……	1 000 000 €/année d'assurance
Atteinte à l'environnement……..	5 000 000 €/année d'assurance

2. **Indemnisation des dommages corporels (individuelle accident) : assistant à domicile, frais médicaux, pertes de revenus, invalidité, décès**.
3.
4. **Dommages aux biens des participants à concurrence de 600 €.**

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Le représentant de la Société



MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables

Bénéficiaire :

L'Association SELIDAIRE et tous les SEL adhérents notamment :

45150	JARGEAU	JESS
45190	BEAUGENCY	Grenier à SEL
45320	COURTENAY	LE COMPTOIR DES ECHANGES - SEL DE COURTENAY
45500	GIEN	Loiret-SEL
45800	SAINT-JEAN-DE-BRAYE	SEL Abrayliens
46100	FIGEAC	SEL de Figeac
46150	LABASTIDE-DU-VERT	Troc-Lot
47200	MARMANDE	SEL Val de Garonne
47300	VILLENEUVE-SUR-LOT	SELadons47
47510	FOULAYRANNES	UniverSEL SEL DE L'AGENAIS
49320	BRISSAC	Association SELidaire
49700	DOUE-EN-ANJOU	SEL Tuffe et Faluns
49730	TURQUANT	trogloSEL
50000	SAINT-LO	En SEL
50290	COUDEVILLE-SUR-MER	SEL in
50300	AVRANCHES	Essen-SEL
50590	MONTMARTIN-SUR-MER	SEL de la Sienne
50800	VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY	SELmoment
52140	MONTIGNY-LE-ROI	Arc en SEL
53940	LAVAL	SEL-rit 53
54460	LIVERDUN	SEL-EST du bassin de POMPEY
55210	HERBEUVILLE	SEL en SOI
56000	VANNES	Sel pays de vannes
56130	FEREL	SEL Ferelais
56300	PONTIVY	TrocSEL
56370	SARZEAU	SEL de Rhuys
56380	GUER	SELiguer
56400	AURAY	SEL du Pays d Auray
56550	BELZ	SEL de la Ria d'Etel
56800	PLOERMEL	PLO de SEL
58000	NEVERS	NiverSEL
59140	DUNKERQUE	Le SEL des Dunes
59590	RAISMES	Troc d heures raismois
59 650	VILLENEUVE-D-ASCQ	L ARBRE - Le SEL de Villeneuve d'Ascq
59710	PONT-A-MARQ	SEL en pévèle

Mise à jour du 1er octobre 2026
(*) RAQVAM – Risques Autres Que Véhicules A Moteur – L'assurance exclut tout sinistre lié à l'usage ou action sur un véhicule motorisé.
Tout usage abusif de la présente attestation, toute fausse déclaration pourront faire l'objet de poursuites judiciaires et écarteront les prétentions indemnitaires. La responsabilité de SEL'idaire ne saurait être engagée en raison de déclarations frauduleuses ou de mauvaise foi.
Toute déclaration de sinistre doit être adressée via le site https://selidaire.org/ « se connecter » onglet « infos assurances » / déclaration de sinistre.